



DÉSIGNATION ET VALIDATION DE L'EXPERT INDÉPENDANT

17 avril 2009 /

Le Conseil d'administration de la société Cofidur a pris connaissance des termes du projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société, initiée par EMS Finance et déposé le 14 avril 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Il a ratifié la désignation, en application des dispositions de l'article 261-1 I du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, du cabinet Bellot Mullenbach & Associés en tant qu'expert indépendant, intervenue le 13 mars 2009.

Le Conseil d'administration de la société Cofidur se réunira de nouveau le 29 avril 2009 pour rendre un avis motivé sur l'intérêt de l'offre pour la société, ses actionnaires et ses salariés, après remise de son rapport par l'expert indépendant.